



## POUR DES VACANCES D'HIVER PLUS RESPONSABLES

Si le tourisme contribue pour 4 à 6% des émissions de gaz à effet de serre<sup>1</sup>, il est possible d'organiser ses vacances en s'efforçant de minimiser leur impact sur l'environnement.

En hiver, partir chercher le soleil dans une autre partie du globe est tentant. Il faut cependant savoir que l'avion est le moyen de transport le plus émetteur de CO<sub>2</sub>. Quant aux vacances à la montagne, plusieurs critères sont à prendre en considération dans les choix concernant la destination, l'hébergement, le transport et le matériel. L'ADEME propose quelques pistes...

### Choisir sa destination

Les stations de sports d'hiver et leurs activités ne sont pas sans conséquence sur leur environnement : remodelage des pentes, forte consommation d'eau et d'énergie, production de déchets, intensification du trafic automobile.

Pour que la pratique du ski et le respect de l'environnement soient compatibles, certaines stations se sont engagées dans des démarches plus responsables. Des outils ont été créés pour guider les skieurs dans le choix de leur destination :



- **La Charte Nationale en faveur du Développement durable dans les Stations de Montagne** a été établie par l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne (ANMSM), en partenariat avec l'ADEME et la fondation Mountain Riders. C'est un engagement volontaire signé à la date d'aujourd'hui par 51 communes.
- **Le Bilan Carbone®** de 10 stations de ski a été réalisé dans le cadre d'un accord de partenariat de 3 ans signé par l'ADEME et l'ANMSM en octobre 2007. Cet accord porte sur la maîtrise de l'énergie, la lutte contre le changement climatique, l'aménagement et l'urbanisme, l'écoresponsabilité et la consommation durable.
- **L'éco-guide des stations de montagne, réalisé par la fondation Mountain Riders**, propose aux stations qui le souhaitent, de remplir un questionnaire détaillé évaluant l'impact de leurs activités sur l'environnement.

Ce guide présente les actions innovantes déclinées en thèmes : transports, énergie, aménagement, eau, déchets, social et sensibilisation à l'environnement.

<sup>1</sup> D'après une étude de l'ONU.

## Choisir son hébergement

Au moment de la réservation d'une location, deux certifications, spécifiques au secteur du tourisme, peuvent aider à qualifier le caractère environnemental de l'hébergement.



- **L'écolabel européen** est le seul label écologique officiel européen utilisable dans tous les pays membres de l'Union Européenne. C'est une marque volontaire de certification de produits et services qui couvre les services d'hébergement touristique. Les critères définis visent à limiter les principales incidences sur l'environnement des trois phases du cycle de vie du service d'hébergement touristique : achats, prestation du service et déchets. Le label est précisé à l'accueil de l'hébergement sous forme d'un certificat ou d'un drapeau.
- **Le label Clef verte** est un label de gestion environnementale pour les hébergements touristiques, décerné par la Fondation pour l'éducation à l'environnement depuis 1998 en France. Fondé sur l'amélioration continue, il récompense les hôtels, camping et meublés pour leurs efforts en matière de gestion des déchets, de gestion de l'eau et de gestion de l'énergie. Cette certification est généralement indiquée sur le bâtiment.

Les vacanciers peuvent se référer à trois autres certifications, directement liées aux bâtiments :

- **La Haute Qualité Environnementale (HQE)** est une démarche qui vise à limiter les impacts environnementaux d'une opération de construction ou de réhabilitation, aussi bien au niveau des travaux, de son entretien que de son usage.
- **Les labels THPE** (très haute performance énergétique) / Bâtiment Basse Consommation, concernent l'efficacité énergétique des bâtiments ;

## Choisir son moyen de transport

**L'EcoCompareur® proposé par l'ADEME et la SNCF** permet de comparer le coût, la durée et l'impact environnemental de son mode de transport pour les destinations proposées sur le site Voyages-sncf.com, en France et en Europe (pays voisins). **Tous les modes de transports n'ont en effet pas le même impact sur l'environnement**, certains émettant davantage de gaz à effet de serre que d'autres : l'avion émet plus que la voiture qui émet plus que le train.

**La voiture n'est pas nécessairement le moyen le plus pratique et le plus économique** pour se rendre à la montagne en hiver : les conditions de circulation peuvent être rendues difficiles par la neige et le verglas et les embouteillages allongent le temps de parcours et par conséquent la consommation de carburant. **Le train est en revanche un moyen sûr et rapide pour gagner les stations de montagne** et constitue en plus la solution la moins polluante.

## Sur place, adopter une attitude plus responsable

**La location de matériel** reste la solution la plus responsable qui permet de bénéficier en plus d'un équipement moderne et bien entretenu. Pour les skieurs assidus qui tiennent à acquérir leur propre matériel, la fondation Mountain Riders a publié **L'éco-guide du matériel de montagne**, présentant les actions concrètes des fabricants, indispensable pour distinguer les marques selon des critères sociaux, environnementaux et d'éco-conception.

Si les vacances sont un moment de détente, elles ne doivent pas faire oublier quelques règles essentielles :

- **Transports** : limiter ses déplacements motorisés, ne pas laisser tourner son véhicule en préchauffage et effectuez les petits trajets à pied ou en transports collectifs ;
- **Achats** : consommer des fruits et légumes de saison et acheter des produits locaux et sans suremballage ;
- **Déchets** : les trier et ne pas jeter de déchets dans la nature.

Pour plus d'informations :

**Les conseils de l'ADEME pour les vacances** : <http://ecocitoyens.ademe.fr/mes-vacances>

**L'éco-guide des stations de montagne** : <http://www.mountain-riders.org/EcoGuideStations/>

**L'éco-guide du matériel de montagne** : <http://www.mountain-riders.org/EcoGuideMateriel/>

**L'EcoCompareur®** : <http://ecocomparateur.voyages-sncf.com/>

**Les stations de montagne présentent leur bilan carbone®** :

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=66957&ref=23980&p1=B>

---

### **L'ADEME EN BREF**

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)